

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONSDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :	26 janvier 2023
DATE D'AFFICHAGE :	8 février 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	32
Absents :	11
Votants :	36

L'an deux-mille-vingt-trois,  
Le 3 février à 19 heures,  
Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans l'Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Marly-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

## ÉTAIENT PRESENTS :

CHANTAL ANTOINE, JEAN-PAUL BATTEREAU, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BÉGUIN, GENEVIÈVE BORAWSKI, CATHERINE BOUDOT, NADINE CARON, VIRGINIE CHAVAGNAT, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JÉRÔME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ÉTIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, ACHILLE HOURDÉ, ISABELLE KRAUSCH, FRÉDÉRIC MAAS, CAROLINE METZGER, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, ROBERT PICAUD, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, ÉMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), KARINE ROUSSET, GILLES ROY, DANIEL SEVILLANO et FRANCINE THIERY.

## ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

VINCENT CARRÉ à GENEVIÈVE BORAWSKI, NATHALIE COUILLARD à DANIEL SEVILLANO, LUDIVINE HURAND à DOMINIQUE DUCHESNE et ARNAUD ROUSSEAU à PIERRE EELBODE.

## ÉTAIENT ABSENTS :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, SÉBASTIEN BERTHELIN, PIERRE COURTIER, GILLES DUROUCHOUX, MONIQUE ESQUIROL, JEAN-DENIS LIMOSIN et YVES PARIGI.

## SECRÉTAIRE :

CINDY MOUSSI-LE GUILLOU.

Réf. : 2023-02/08

**OBJET :** Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement 2021 et du rapport annuel du délégataire 2021

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-3 et L2224-5,

**VU** le Code de la commande publique et notamment son article L3131-5,

**VU** l'avis de la Commission AMÉNAGEMENT DURABLE – TRAVAUX en date du 20 janvier 2023,

**VU** le rapport du délégataire du service assainissement pour l'année 2021,

**CONSIDÉRANT** que, d'une part, le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ; que lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprecier les conditions d'exécution du service public,

**CONSIDÉRANT** que l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « dès la communication du rapport mentionné à l'article L3131-5 du Code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte »,

**CONSIDÉRANT** que, d'autre part, l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement ; que le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du même code ; que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante,

**CONSIDÉRANT** qu'un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ; que ces indicateurs doivent être saisis par voie électronique dans le SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement), plus communément connu sous le nom de « Services Eau France » ; que le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement,

**OUÏ** l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

**I. DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel du délégataire du service de l'assainissement relatif à la délégation de service public pour l'année 2021 ;

**II. D'ADOPTER** le Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme  
A Ocquerre, le 8 février 2023

Pierre EELBODE  
Président

Cindy MOUSSI-LE GUILLOU  
Secrétaire de la séance





# CC PAYS DE OURCQ AC DSP – Assainissement 2021

## RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



## Table des matières

<b>EDITORIAL:</b>	3
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b>	4
LES CHIFFRES CLES.....	5
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES.....	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE .....	7
<b>LE CONTRAT</b> .....	8
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	9
Les avenants du contrat .....	9
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	10
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR .....	11
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT.....	12
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	13
VOTRE PATRIMOINE .....	14
LE RESEAU.....	14
Répartition par matériau.....	14
Répartition par diamètre .....	14
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	15
VOS BRANCHEMENTS .....	16
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT.....	16
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS .....	16
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE</b> .....	17
LE TRAITEMENT.....	18
EVOLUTION GENERALE.....	18
LES VOLUMES (EN M3) .....	20
Les consommations électriques .....	20
Les boues et les sous-produits.....	21
Production de boues (en tMS).....	21
Evacuation des boues (en tMS) .....	21
Les sous-produits : Graisses (en Mètre cube).....	22
Les sous-produits : Refus Grille (en kg).....	22
Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes).....	22
Les apports extérieurs (en kg) .....	23
<b>LA QUALITE DU TRAITEMENT</b> .....	24
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP .....	25
Nombre de bilans journaliers réalisés .....	25
Conformité des stations d'épuration.....	26
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	27
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 .....	28
Qualité des rejets.....	28
Performance de réseau .....	29
Service à l'usager .....	30
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES</b> .....	31
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	32
Les opérations d'hydrocurage du réseau .....	32



Les passages caméra.....	32
Les casses sur conduites et sur branchements .....	32
Les contrôles de branchement .....	33
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	34
<b>LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION .....</b>	<b>35</b>
<b>LE CARE .....</b>	<b>37</b>
LE CARE .....	38
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....	39
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques .....	39
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>43</b>
LES INSTALLATIONS .....	44
LE RESEAU.....	45
CONSUMMATION D'ENERGIE .....	48
<b>LE SERVICE AUX USAGERS .....</b>	<b>50</b>
LA GESTION CLIENTELE .....	51
LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> .....	55
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M <sup>3</sup> .....	59
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>61</b>
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT .....	62
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES.....</b>	<b>64</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	65
Les opérations d'hydrocurage du réseau .....	65
Les casses sur conduites .....	75
Les casses sur branchements.....	76
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	77
Les interventions de maintenance 2ème niveau .....	77
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques .....	80
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage .....	80
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	82
<b>ANNEXES COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>102</b>
DIAGNOSTIC PERMANENT : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	102
ATTESTATIONS D'ASSURANCES .....	106
Attestation Dommages aux Biens.....	106
Responsabilité civile .....	107
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	108
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement .....	111
Attestation Tous risques chantiers .....	112
<b>LE GLOSSAIRE .....</b>	<b>113</b>
<b>LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>116</b>

## EDITORIAL:

Monsieur le Président,



*Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Déléguataire (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.*

*Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.*

*Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégialement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.*

*L'année 2021 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.*

*Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.*

*La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement, pour le bien de tous.*

*Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.*

Patrick Blethon  
Président Exécutif de Saur



Bernard SCHNEBELEN

Le Directeur ILE-DE-FRANCE

*« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générions, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »*

Etabli par le CPO : le 18/01/2023

Approuvé par la Direction Territoriale ILE-DE-FRANCE : le 18/01/2023